



La France et l'Europe se trouvent dans un contexte politique unique pour les problématiques énergétiques et environnementales:

- La France est très attendue en Europe pour faire avancer les grands dossiers de l'énergie et de l'environnement pendant sa Présidence Française de l'UE.
- Le projet de loi Grenelle 1 en France se trouve dans la dernière ligne droite avant le début des débats à l'Assemblée le 3 octobre prochain.
- La démarche Grenelle a soulevé beaucoup d'espoir partout en Europe ; la France s'est donnée une image plus volontariste sur les questions environnementales et énergétiques.
- Les prix de l'énergie flambent.
- Le Gouvernement français est sous une double pression : faire progresser l'Europe de l'Énergie et de l'Environnement, conclure la démarche Grenelle avec des textes de loi ambitieux.
- La reconnaissance par les habitants de tous les pays européens de l'urgence climatique et de la crise énergétique donne aux gouvernements Français et des 26 autres États membres une opportunité unique pour prendre des décisions fortes pour le présent et pour l'avenir.

#### **L'enjeu « Efficacité énergétique »**

Le plan d'action proposé par la Commission Européenne en octobre 2006 à la demande des États-membres et approuvé par les 27 chefs d'État en mars 2007 prévoit (par rapport à 1990) une diminution de 20% des émissions de gaz à effet de serre, 20% de réduction des consommations d'énergie, 20% d'énergies renouvelables dans la fourniture d'énergie et 10% de biocarburants dans les transports.

Ce plan, généralement désigné par l'expression « 3x20 », n'est contraignant que pour les objectifs concernant les énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Or l'efficacité énergétique devrait être l'objectif prioritaire, permettant la réalisation des autres objectifs. Une montée en puissance réussie des énergies renouvelables d'une part, et une réduction massive des émissions de gaz à effet de serre d'autre part ne seront possibles que si elles prennent appui sur des politiques ambitieuses en matière d'efficacité énergétique.

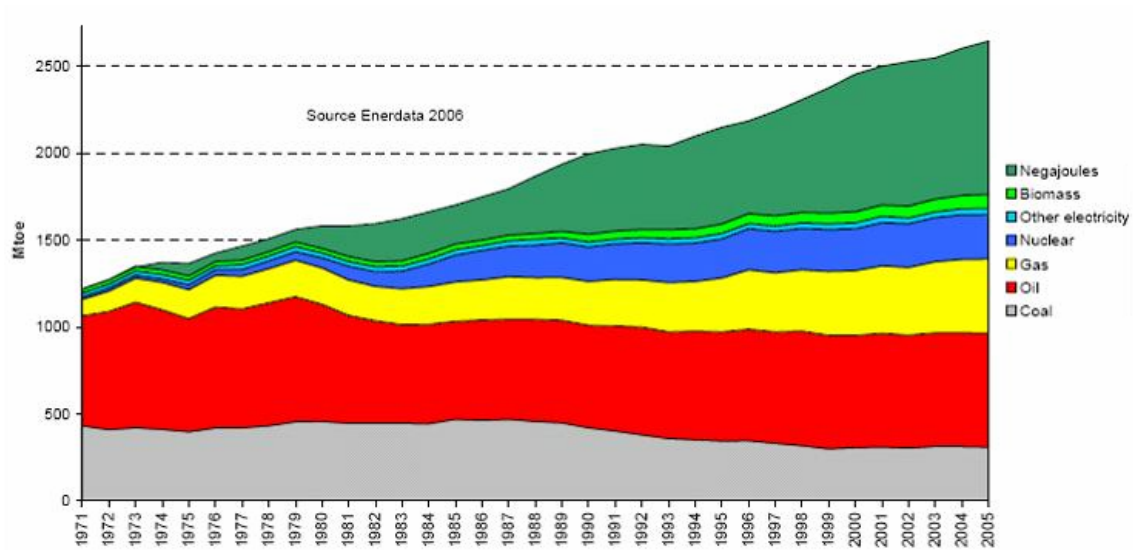
D'où la première demande : **affirmer le caractère prioritaire de l'efficacité énergétique sur le reste et rendre l'objectif des 20% d'efficacité énergétique contraignant.**

*L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas*

**Le saviez-vous ?**

L'efficacité énergétique (exprimée en « Négajoules ») est déjà la première énergie en Europe :

*Développement de la demande en énergie primaire en en Négajoules  
de l'Europe des 25 entre 1971 et 2005*



*“Négajoules” : économies d’énergies calculées sur la base de l’intensité énergétique en 1971*

## Le Paquet Energie Climat

« Le dossier prioritaire de la présidence française pour le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire est le paquet « énergie climat » (dossier de presse du MEEDDAT pour la PFUE).

Malheureusement, aucun dossier du paquet Energie-climat ne concerne directement l'efficacité énergétique.

Les 4 dossiers du Paquet Energie Climat :

- 1. la proposition de révision de la directive ETS (Greenhouse gas emission allowance trading system) établissant un schéma européen d'échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre. La révision de la directive a pour but d'élargir son champ d'application et d'harmoniser sa mise en œuvre ;*
- 2. la proposition de décision sur ce qu'on appelle le « partage de l'effort » (burden sharing) pour les secteurs hors quotas (agriculture, transports, bâtiments) entre les Etats membres. Il s'agit de déterminer la répartition de l'effort entre tous les Etats membres. Il repose sur la double nécessité d'une contribution de tous à l'effort commun et de mécanismes de solidarité ;*
- 3. la proposition de directive cadre sur les énergies renouvelables dont le but est d'atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'Union Européenne à l'horizon 2020 ;*
- 4. la proposition de directive sur le stockage géologique du CO2 afin de donner une base légale à une technologie qui se développe et qui pourrait contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre à partir de 2020.*

**Deux directives européennes existent déjà qui concernent l'efficacité énergétique :**

**La Directive ESD (Energy End Use Efficiency and Energy Services Directive) – Avril 2006**

- Son objectif est d'apporter davantage de progrès économique et environnemental, de compétitivité et d'innovation, par la réduction de la demande d'énergie à fournir aux citoyens européens et aux entreprises.
- Chaque Etat membre a été prié de préparer pour le 30 juin 2007 un plan d'action national (National Energy Efficiency Action Plan - NEEAP), révisable tous les trois ans. L'objectif à atteindre est de 9% minimum d'ici à 2016 (soit 1% par an en moyenne de réduction de la consommation).
- Il n'y a pas d'exigence particulière pour faire de l'efficacité énergétique dans les bâtiments.
- Le bilan des premiers NEEAP est très décevant : rendus avec retard (souvent bien après l'échéance du 30/06/07), ces plans sont peu ambitieux et se contentent bien souvent de reprendre des mesures déjà prévues ou existantes.
- C'est clairement une directive insuffisante pour l'efficacité énergétique.

**La directive EPBD (Energy Performance of Buildings Directive) – Décembre 2002**

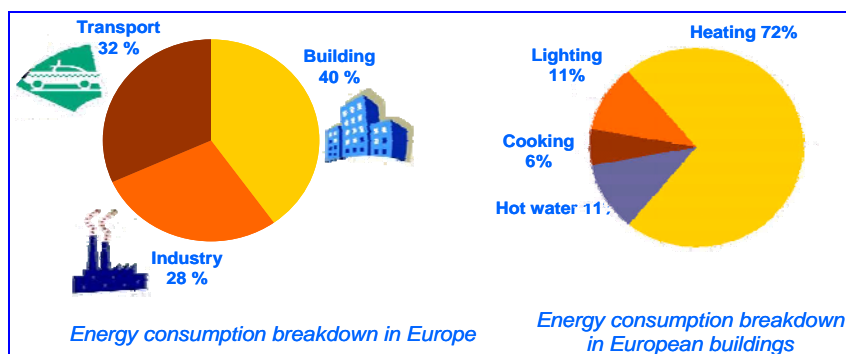
- La Directive a pour objectif de promouvoir l'efficacité énergétique dans le secteur des bâtiments.
- Elle demande en particulier aux Etats membres de mettre en œuvre les points suivants :
  - Une méthodologie harmonisée de calcul de la performance énergétique des bâtiments ;
  - Des exigences minimales de performance énergétique pour les constructions neuves ;
  - Des exigences minimales de performance énergétique pour les rénovations lourdes de surfaces supérieures à 1000 m<sup>2</sup> ;
  - Des certificats de performance énergétique des bâtiments ;
  - L'inspection régulière des chaudières et des systèmes de climatisation
- Cette Directive ne permettra d'atteindre qu'une petite partie du gisement potentiel d'économies d'énergie dans le secteur des bâtiments.
- Bien que transposée avec retard dans de nombreux Etats membres, elle est déjà jugée insuffisante et doit faire l'objet en fin d'année d'une révision.
- Le Parlement Européen a voté fin décembre à la quasi unanimité un rapport sur le plan d'action de la Commission d'octobre 2006 (European Parliament Own Initiative Report on the Energy Efficiency Action Plan - EEAP) dans lequel il a appelé à une révision ambitieuse de la Directive EPBD.

## Efficacité énergétique : OUI à une Europe Eco-responsable

Une politique ambitieuse en matière d'efficacité énergétique, pour être bien comprise et acceptée par les citoyens européens, doit se décliner sur 2 ou 3 axes très forts et très lisibles ; le choix de ces axes doit garantir (a minima) l'atteinte des 20% de réduction de la consommation énergétique en 2020.

L'efficacité énergétique des bâtiments doit inévitablement être un de ces axes forts :

- le bâtiment représente 40% de la consommation d'énergie en Europe et plus de 30% des émissions de gaz à effet de serre associées ;
- le chauffage et la climatisation représentent plus de 70% de la facture énergétique des ménages européens (dépenses liées à l'habitat ; hors transports) ;



- Il est d'ores et déjà techniquement et économiquement possible de construire déjà des bâtiments neufs très basse énergie, voire zéro énergie ou même à énergie positive ;
- Le potentiel économiquement et techniquement accessible en matière de réduction des consommations dans l'existant est considérable :
  - la division par 4 des consommations dans le secteur des bâtiments existants est possible ;
  - on sait déjà rénover à un niveau très basse consommation, voir même « bâtiment passif ».
- Les effets induits de l'efficacité énergétique sur d'autres domaines sont très positifs ; par exemple :
  - Sur la santé : les occupants de logements bien isolés, bien ventilés et bien chauffés sont moins malades ; ils sont aussi mieux protégé du bruit ;
  - Sur le budget des ménages : quand l'amélioration du pouvoir d'achat devient plus critique, économiser sur ses charges de fonctionnement devient important ;
  - Sur les métiers et les industries du bâtiment (marché de la rénovation) : dans un contexte de récession pour la construction neuve, la rénovation thermique peut constituer un énorme gisement d'activité non délocalisable et de nouveaux emplois (plus de 500.000 en Europe).
  - Sur les finances de l'Etat : les emplois créés et les rentrées de TVA supplémentaires générées par les travaux de rénovation auront un impact très positif sur les finances publiques.

Jusqu'à présent les efforts et les exigences en matière d'efficacité énergétique dans le bâtiment ont surtout porté sur le « flux » (réglementations thermiques pour les constructions neuves) ; or c'est le « stock » (bâtiments existants) qui représente désormais l'enjeu principal et le principal réservoir latent d'économies d'énergie. Il faut continuer à progresser sur le neuf, mais aussi et surtout s'attaquer massivement à la rénovation énergétique du parc existant.

L'efficacité énergétique dans le bâtiment ne souffre pas la politique des petits pas et des demi-mesures :

1. Il ne peut pas y avoir d'efficacité énergétique sans une enveloppe du bâtiment performante (isolation performante des parois opaques et vitrées et excellente étanchéité à l'air de l'ouvrage) ; seule la qualité de l'enveloppe permet de réduire les besoins d'énergie pour le chauffage (ou pour la climatisation dans les climats chauds) ;
2. Pour que les investissements sur l'enveloppe soient rentables (recherche de la « cost-effectiveness » chère à la Commission), il faut isoler directement au bon niveau de performance qui permet d'optimiser les économies sur 30 ou 40 ans, durée de vie moyenne d'une isolation ;
  - a. toute rénovation qui n'est pas positionnée au bon niveau « grille » un potentiel qui est perdu pour 30 ou 40 ans. De même, s'y reprendre à deux fois à quelques années d'intervalle sur une même opération n'est pas économique ;
  - b. par exemple, dans une isolation thermique des murs par l'extérieur, le coût de l'isolant est très faible comparé aux coûts des échafaudages, de la main d'œuvre (le même quel que soit l'épaisseur de l'isolant) et de l'enduit : il est dommage de ne pas en profiter pour mettre une isolation très performante en place du premier coup.



3. Se contenter de changer l'équipement de chauffage sans avoir préalablement réduit le besoin de chauffage conduit à choisir un équipement (chaudière par exemple) surdimensionné et donc coûteux.
  - a. L'équipement, parce que plus moderne, réduira à la marge la consommation mais son rendement sera loin d'être optimal.
  - b. Mettre en œuvre une chaudière à condensation ou une pompe à chaleur dans une passoire est bien plus coûteux et moins rentable que d'installer un tel équipement mais de moindre puissance dans un bâtiment bien isolé, aux besoins de chauffage préalablement réduits.

4. Ces considérations sont importantes dans la mesure où le point critique reste le financement des investissements : il faut impérativement que les économies dégagées par les travaux réalisés puissent couvrir les mensualités de remboursement des prêts contractés pour les financer. *Nos simulations montrent que c'est tout à fait possible, si, encore une fois, les travaux sont réalisés dans le bon ordre et, du premier coup, au niveau optimal de performance.*

**Les Etats membres doivent donner un mandat exigeant à la Commission pour une révision ambitieuse de la Directive Performance Energétique des Bâtiments.**

## Que serait une directive révisée ambitieuse ?

Ce serait une Directive qui ferait obligation à tous les Etats membres de :

- **élever l'efficacité énergétique dans les bâtiments au rang de grande cause européenne ;**
  - *les citoyens doivent être clairement informés des enjeux liés à l'efficacité énergétique de leurs logements et bâtiments ;*
  - *la mise en place d'obligations ne peut être comprise que si les elles sont expliquées et présentées davantage comme des opportunités que comme des contraintes ;*
  - *l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment est l'un des rares sujets de société dont le caractère gagnant-gagnant pour toutes les parties prenantes peut être démontré.*
- **construire tous leurs bâtiments neufs selon des standards très basse ou zéro énergie, au plus tard à partir de 2015 ;**
  - *le flux doit le plus vite possible être positionné au niveau le plus bas possible ;*
  - *c'est d'ores et déjà techniquement faisable et économiquement rentable.*

Et, pour tous les bâtiments existants, de :

- **définir des objectifs de performance énergétique minimale ambitieux à atteindre pour tous les bâtiments à horizon donné (2020 et 2050 au minimum) ;**
  - *pour que les travaux puissent être réalisés du premier coup au meilleur niveau, il est important que les maîtres d'ouvrage disposent de suffisamment de visibilité sur les objectifs à atteindre à moyen et long termes ;*
  - *Il est essentiel qu'à partir de la connaissance de l'objectif à atteindre le maître d'ouvrage puisse identifier la meilleure combinaison (en termes de coûts et d'efficacité et de choix du mix isolations et équipements) pour son bâtiment (ou son logement) et programmer ses investissements sur la durée en fonction de ses ressources et des opportunités ;*
  - *Des travaux d'isolation réalisés en 2010 n'ont aucune raison d'être refaits avant 2050 : ils doivent donc être réalisés dès 2010 au niveau de performance requis pour pouvoir réaliser en 2050 l'objectif de performance alors requis pour l'ouvrage complet.*
- **imposer des exigences minimales de performances thermiques pour toutes les rénovations lourdes (donc suppression du seuil des 1000 m<sup>2</sup> dans la Directive) ;**
  - *les montants en jeu lors de travaux lourds permettent largement d'intégrer une contrainte d'efficacité énergétique dans le cahier des charges.*
  - *intégrées dès la phase de conception du projet de rénovation, ces obligations ne génèrent qu'un faible sur investissement comparé à un projet sans contrainte d'efficacité énergétique ;*
  - *si l'on raisonne coût global (coût d'investissement lors des travaux + charges d'exploitation sur la durée de vie de l'ouvrage), alors la balance économique penche très favorablement du côté des travaux avec exigences de performance thermique.*

- **mettre en place des exigences de performances énergétiques minimales ambitieuses à respecter pour les composants lors des rénovations ;**
  - *ces performances seront basées sur un niveau optimisé par rapport à l'investissement requis (recherche d'un « cost-optimum ») ;*
  - *par composant il faut entendre isolation de chaque paroi, vitrée ou opaque, et équipements de chauffage, de rafraîchissement, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire.*
- **transformer le certificat de performance énergétique (Energy Performance Certification - EPC) en véritable diagnostic thermique, dont les recommandations associées seront à mettre obligatoirement en œuvre (programmation de travaux) ;**
  - *à l'heure actuelle les certificats de performance énergétique n'ont qu'un caractère informatif et les recommandations associées n'ont aucun caractère contraignant ;*
  - *les certificats de performances sont des outils pédagogiques extraordinaires pour aider à la prise de conscience des enjeux énergétiques et climatiques liés à un bâtiment ou à un logement ; mais au-delà de l'information sur le niveau de performance (énergétique et climatique) relatif d'un bien, ils doivent aussi amener au passage à l'acte, et donner l'orientation des travaux à entreprendre (fonction d'aide à la décision) ;*
  - *les recommandations ne doivent pas porter sur le choix de telle ou telle solution précisément définie, mais plutôt présenter pour chaque grande option (isolation de l'enveloppe, étanchéité à l'air, équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation) les niveaux de performance à atteindre lors de travaux afin de pouvoir répondre aux objectifs de performance minimales.*
- **assurer la mise en place de dispositifs financiers adaptés pour accélérer la rénovation dans le parc résidentiel existant et dans le parc tertiaire des PME ;**
  - *un des obstacles majeurs pour les travaux de rénovation énergétique est le besoin de financement pour les investissements ;*
  - *qu'il s'agisse de plans d'épargne dédiés, d'incitations fiscales (crédits d'impôts, TVA réduite pour biens et services...), de prêts bonifiés ou de subventions, les dispositifs à mettre en place devront être ciblés sur les meilleures performances.*
- **mettre en place de la formation aux professionnels pour garantir le résultat ;**
  - *le marché de la rénovation est un marché diffus qui requiert un nombre important d'entreprises et de ressources humaines pour intervenir sur tout le territoire, sur des projets de tous types et de toutes tailles ;*
  - *qu'il s'agisse de maîtrise d'œuvre (en conception ou en conduite de projet) ou de mise en œuvre (entreprises de construction), les compétences requises en rénovation énergétique dans l'existant sont très spécifiques ;*

- *la qualité de la conception et de la mise en œuvre est indispensable pour garantir que les économies estimées en amont du projet seront effectivement réalisées après travaux : c'est un élément essentiel pour assurer le bon financement des travaux.*
- **mettre en place les contrôles nécessaires pour assurer le respect des exigences réglementaires ;**
  - *la qualité des travaux (mesurée selon le niveau effectif de l'amélioration de l'efficacité énergétique) dépend de la compétence des intervenants (cf. point précédent) mais aussi du bon respect des exigences réglementaires ;*
  - *il faut mettre des procédures de contrôle aléatoire des chantiers pour s'assurer que la bonne conformité des solutions mises en œuvre avec les exigences réglementaires.*

---

Paris, le 30 juin 2007

## LES ONG ENVIRONNEMENTALES SIGNATAIRES DE LA LETTRE OUVERTE



### **Alliance pour la Planète**

Fondée en mars 2006, l'Alliance pour la planète rassemble un grand nombre d'organisations, qui représentent plus d'un million d'adhérents et agissent dans divers domaines : environnement, humanitaire, social, agriculture, sciences, droit, consommation, syndicalisme. [www.lalliance.fr](http://www.lalliance.fr)



### **Fondation Nicolas Hulot**

Fondée en 1990, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme est une ONG apolitique et non-confessionnelle reconnue d'utilité publique qui a pour but de développer l'éducation à l'environnement. [www.fnh.org](http://www.fnh.org)



### **Greenpeace**

Greenpeace est une organisation indépendante des Etats, des pouvoirs politiques et économiques. Son but est de dénoncer les atteintes à l'environnement et d'apporter des solutions qui contribuent à la protection de l'environnement et à la promotion de la paix. [www.greenpeace.org](http://www.greenpeace.org)



### **Les Amis de la Terre**

Association de protection de l'Homme et de l'environnement, les Amis de la Terre constitue le premier réseau écologiste mondial et mène des campagnes pour aller vers un monde écologiquement soutenable, juste et vivant en paix. [www.amisdela terre.org](http://www.amisdela terre.org)



### **Réseau Action Climat – France**

Association spécialisée sur l'effet de serre et le changement climatique, le Réseau Action Climat-France est le représentant français du réseau mondial d'ONG, le "CAN : Climate Action Network", qui comprend plus de 350 membres sur les cinq continents. [www.rac-f.org](http://www.rac-f.org)



### **WWF**

Première organisation mondiale de protection de la nature, le WWF a pour mission d'enrayer puis d'inverser le processus de dégradation de la planète. Le WWF recherche dans le monde entier la concertation pour la mise en œuvre de solutions concrètes et durables. [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)



## LE COLLECTIF EFFINERGIE

L'objectif d'EFFINERGIE est de promouvoir de façon dynamique les constructions à basse consommation d'énergie en neuf et en rénovation et de développer en France un référentiel de performance énergétique des bâtiments neufs ou existants. Les travaux de l'association sont à l'origine du label BBC, bâtiment basse consommation, mis en place par les pouvoirs publics.

Les 10 membres fondateurs : la région Languedoc-Roussillon et le CEFIIM, la région Franche Comté et l'AJENA, la région Alsace, RAEE, RHÔNALPÉNERGIE Environnement, le collectif «Isolons La Terre Contre Le CO2», le Groupe Banque Populaire, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment.

Les autres membres : les régions Provence-Alpes-Côte-D'azur, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Aquitaine, Ile-de-France, Centre, Bourgogne, Basse-Normandie, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Bretagne, le département de la Loire Atlantique et la ville de Paris ; l'Association Amorce, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes(UNSFA), le Centre d'Etudes et de Formation Génie Climatique Equipement Technique du Bâtiment (COSTIC), la Fédération Française des Tuiles et Briques (FFTb), l'Union des Maisons Françaises (UMF), le Syndicat National des Fabricants d'isolants en Laines Minérales Manufacturées (FILMM), le Services Conseil Expertises Territoires (SCET) , le Comité National pour le Développement du Bois (CNDB), le Syndicat National des Fenêtres Aluminium (SNFA), le Syndicat National des Plastiques Alvéolaires (SNPA), la Fédération Française des Entreprises Gestionnaires de services aux Equipements, à l'Energie et à l'Environnement (FG3E).

[www.effinergie.org](http://www.effinergie.org)



### **Collectif Isolons la Terre contre le CO2**

« Isolons la Terre contre le CO2 » a été fondé par des industriels du bâtiment rassemblés pour alerter l'opinion sur le danger des émissions de CO2 par les bâtiments, favoriser la mise en place de mesures efficaces contre cette pollution et promouvoir des constructions économes en énergie. Le collectif a été créé en 2003 en réaction à la parution du «Livre Blanc sur les Energies» qui analysait bien la situation, mais ne proposait aucune mesure d'importance. « Isolons la Terre contre le CO2 » veut être une force de propositions efficaces auprès des pouvoirs publics pour diviser par 4 les consommations d'énergie dans les bâtiments.

Dès 1973, les entreprises du collectif ont développé des solutions innovantes pour réduire les déperditions et les consommations d'énergie. Grâce à elles, les bâtiments construits depuis cette période consomment déjà moitié moins d'énergie.

Le collectif regroupe 10 industriels leaders du secteur de la construction (isolation et ventilation) : ALDES, EFISOL, KNAUF INSULATION, KP1, LAFARGE PLATRES, GROUPE SAINT-GOBAIN (ISOVER, SAINT-GOBAIN GLASS, EUROCOUSTIC, PLACOPLATRE), URSA.

[www.isolonslaterre.org](http://www.isolonslaterre.org)



## PROMODUL

Créée en 1996, l'association PROMODUL regroupe des industriels du chauffage, du rafraîchissement, du plafond, de l'isolation, de la régulation et de la ventilation, ainsi que des leaders de la Distribution Spécialisée. Composée de 14 membres à sa création, l'Association en compte aujourd'hui 57.

PROMODUL a l'ambition de se positionner en tant que référent en matière de performance énergétique et de confort pour un bâtiment de qualité, tant dans la construction neuve que dans la rénovation, pour le logement et les bâtiments non résidentiels.

### Missions :

- Elaborer une base d'un langage commun pour l'ensemble des acteurs de la filière de l'Efficacité Énergétique en utilisant des moyens de préconisation, de communication, d'outils, d'actions de sensibilisation et de formation.
- Promouvoir la qualité des procédés, systèmes et services (création d'outils, représentation au sein des instances gouvernementales, promotion générique, ...).
- Sensibiliser et former les acteurs de la filière professionnelle (M. Ouvrage, M. Œuvre - BET, Economistes, Architectes -, Distributeurs, Entreprises et Artisans, Industriels, Energéticiens, Sociétés de services – maintenance, assurances, établissements financiers -, Diagnostiqueurs, ...) pour une amélioration qualitative et environnementale du bâtiment.

[www.promodul.fr](http://www.promodul.fr)